

## REGLEMENT INTERNAT LYCEENS

**Pour contacter l'internat : 06.82.84.36.62**

[mickael.rouaux@ism-lapro.fr](mailto:mickael.rouaux@ism-lapro.fr)

Mickaël ROUAUX, Responsable d'internat  
Edwige VIDAL, Marie-Elise VASSE

### 1 – OBJECTIF DE L'INTERNAT

L'internat est sous la responsabilité du Chef d'Etablissement et celui-ci décide, avec l'avis du Responsable d'internat, des admissions et des exclusions éventuelles.

L'internat est un outil qui permet de créer et maintenir des conditions de travail favorables à la scolarité des internes.

**La réussite scolaire est le premier objectif de l'internat.** Chaque interne est encouragé à devenir autonome et responsable.

A cette fin, nous distinguons deux statuts d'interne : junior et senior.

☞ « **junior** » : l'élève a encore besoin d'un cadre qui le stimule.

☞ « **senior** » : l'élève a assimilé les règles de vie en internat et il est capable de travailler en autonomie. A tout moment, ce statut est révisable (manque de travail, comportement irrespectueux, non respect des règles de vie en internat, etc.)

*Le passage au statut de senior dépend des critères suivants :*

- Respect des règles de vie en internat
- Autodiscipline (ponctualité, assiduité, tenue, comportement, ...)
- Progression des résultats scolaires
- Avis favorable du responsable d'internat, du CPE, et des parents.

Lorsqu'un interne souhaite devenir **senior**, il en fait la demande par écrit auprès du responsable d'internat (lettre de motivation et bulletin de notes).

#### Elèves délégués :

En début d'année, les internes élisent des élèves délégués. Ils siègent au conseil d'Etablissement, à la commission de l'internat et de restauration aux côtés de la Direction, des parents d'élèves, des éducateurs et du personnel de l'établissement.

## 2 – LA VIE A L'INTERNAT

### ACCES A L'INTERNAT

Les élèves doivent systématiquement pointer au bureau de l'internat afin de retirer leur clé de chambres, à partir 17h30. Le lendemain matin, les clés doivent être redéposées **avant 7h45**. *Le mercredi après-midi, l'interne qui désire quitter l'internat, doit obligatoirement passer au bureau se faire dépointer et rendre sa clé.*

**Les internes ont à leur disposition : 2 cours extérieures, 1 salle d'étude, 1 salle multimédia, 1 salle de musculation.** Les chambres sont accessibles uniquement par la passerelle et **aucune circulation** n'est autorisée dans l'Institution exceptée pour se rendre au self.

### EMPLOI DU TEMPS

Le code de vie en internat couvre la période comprise entre **17 H 30 et 8 H 00** le lendemain et le mercredi à partir de 13h00.

<b>7H00</b>	Réveil
<b>7H45</b>	Retour des clés au bureau de l'internat
<b>17H30-17H55</b>	Pointage au bureau de l'internat
<b>18H00-19H00</b>	Etude (deuxième pointage)
<b>19H00-20H00</b>	Dîner
<b>20H00-21h00</b>	Etude en salle des Conférences (troisième pointage)
<b>21H00-21h45</b>	Détente, douche, salle de musculation...
<b>21h45</b>	Retour en chambre <b>Déplacements interdits</b>
<b>22H00</b>	<b>EXTINCTION DES LUMIERES : SILENCE COMPLET</b>

*Lorsqu'ils n'ont pas cours dès la 1<sup>ère</sup> heure, les élèves internes doivent se présenter à 8h00 au BVS de leur site.*

A partir de 8h00, les internes sont sous la responsabilité exclusive de l'externat de l'INSTITUTION, de LA PROVIDENCE et des RIMAINS. Ils doivent se soumettre aux règlements en vigueur.

**Les absences et les autorisations de sortie sont traitées par les B.V.S. des sites respectifs, mais vous devez en avertir l'internat à partir de 17h30.**

**Ouverture de l'internat : dimanche 20h00 (accueil jusqu'à 22h00)**

**Fermeture de l'internat : vendredi 8h00 (sans exception)**

### 3 - QUELQUES REGLES COMPLEMENTAIRES

**L'internat fille est strictement réservé aux filles**

**L'internat garçon est strictement réservé aux garçons**

#### **SORTIES EXCEPTIONNELLES**

Règle générale : Toutes les sorties exceptionnelles sont soumises à une autorisation écrite des parents ou du représentant légal.

##### **1. Repas de « classe » :**

L'établissement n'organise ni ne cautionne les « repas de classe » et décline, de ce fait, toute responsabilité pour ces soirées.

Important : aucun élève ne sera accepté à rentrer dormir à l'internat après une soirée à l'extérieur, une veille de vacances scolaires.

##### **2. Activités du mercredi après-midi :**

Les internes ont la possibilité de participer à des activités en dehors de l'établissement (sur autorisation écrite) après le déjeuner ou rester dans l'enceinte de l'établissement.

#### **PERIODES DE VACANCES**

Lors des vacances scolaires et des longs week-ends, les internes doivent vider et nettoyer leur chambre (les affaires devront être stockées dans les placards).

La direction de l'établissement se réserve la possibilité **d'utiliser les locaux** pour d'autres groupes de jeunes pendant ces périodes.

#### **APPAREILS PORTABLES**

Les téléphones portables ne sont utilisables que durant les périodes de détente.

**S'ils doivent être utilisés en permanence, l'autorisation du surveillant de la salle est requise.**

L'utilisation d'appareils multimédias est autorisée **à des fins scolaires jusqu'à 22H00.**

#### **SECURITE**

Les règles de sécurité doivent être rigoureusement appliquées.

**Il est formellement interdit de :**

- **Fumer** (y compris les cigarettes électroniques),
- **Détenir ou consommer de l'alcool et/ou des produits stupéfiants,** (y compris sur son temps libre, avant de se présenter à l'internat),
- **Introduire une arme ou un animal domestique,**
- **Introduire une personne étrangère à l'internat.**

Les appareils chauffants à résistances électriques doivent être systématiquement débranchés en journée.

## Exercices Incendie

Des exercices d'évacuation ont lieu en cours d'année. Des consignes de sécurité sont distribuées dès la rentrée et avant chaque exercice.

Les chambres affectées aux élèves « guides » sont signalées par des pancartes rouges. Ces élèves font l'objet d'une formation particulière.

## HYGIENE

Les élèves veillent à respecter les consignes d'hygiène et d'ordre, qui facilitent la vie en groupe.

Tous les jeudis soir, les internes sont tenus de nettoyer leurs chambres. A cet effet, des aspirateurs sont à disposition à chaque étage. Les poubelles sont à vider dans les sacs situés en bout de couloir. Un tri sélectif des ordures a été mis en place pour contribuer au respect de l'environnement. Une inspection des chambres a lieu tous les vendredis matins. *En cas de ménage non effectué, le ou les internes se verront sanctionnés par des tâches d'intérêt général.*

**En cas de détériorations, les réparations seront à la charge des occupants de chaque chambre.**

## DESISTEMENT DE L'INTERNAT

Le coût de l'internat est calculé pour la base d'une année scolaire.

Le prix de l'Internat est **FORFAITAIRE** : il intègre les périodes de stage. Il n'est donc **pas possible de se faire rembourser durant les périodes d'absences.**

Une période de préavis d'un mois et demi est appliquée en cas de départ définitif (sauf cas de force majeure).

**Pour tout départ après le 1<sup>er</sup> Mars, la totalité de l'année sera facturée.**

**En cas d'exclusion temporaire, aucune déduction du forfait de l'internat n'est appliquée.**